Oui à la prévoyance vieillesse 2020, non au démantèlement de l'AVS

Berne, le 29 novembre 2016

Communiqué de presse

Oui à la prévoyance vieillesse 2020, non au démantèlement de l'AVS

Pour une recherche forte en Suisse

Lors de sa première séance de la session d'hiver, le groupe parlementaire libéral-radical a réaffirmé son refus des 70 francs supplémentaires pour les nouveaux rentiers dans le cadre de l'assainissement de l'AVS. Au lieu d'user du principe de l'arrosoir, il est nécessaire de compenser la baisse du taux minimal de conversion dans la LPP. Le groupe parlementaire a également décidé de déposer une motion, afin que non seulement les coûts des nouvelles règlementations, mais également ceux des règlementations actuelles soient examinés par un organe indépendant. De plus, le groupe parlementaire s'engage sous la coupole fédérale pour que la recherche ne soit plus stigmatisée.

Le PLR veut maintenir le niveau des rentes actuelles. Pour ce faire, nous exigeons que la baisse du taux minimal de conversion soit compensée dans la LPP. C'est la raison pour laquelle nous refusons l'augmentation de 70 francs pour l'AVS. Un tel financement croisé entre la prévoyance étatique (1er pilier) et la prévoyance professionnelle (2ème pilier) péjorerait non seulement l'équilibre éprouvé entre les deux piliers, mais génèrerait un important déséquilibre. De plus, ce ne seraient pas tous les rentiers qui profiteraient des 70 francs supplémentaires, mais seulement les nouveaux rentiers. Une réalité sciemment omise par les partis qui soutiennent ce projet. Autre argument plaidant en défaveur de ce projet : les rentiers qui dépendent aujourd'hui des prestations complémentaires (PC) en plus de l'AVS, perdraient également le droit de les toucher, étant donné que leur rente AVS serait augmentée. Par conséquent, ceux qui soutiennent l'augmentation de 70 francs des rentes, argumentent de façon sournoise.

Un contrôle règlementaire renforcé

Le groupe parlementaire a décidé de déposer une motion demandant que l'organe de contrôle règlementaire puisse examiner non seulement les nouvelles, mais également les actuelles règlementations. Il doit pouvoir examiner de manière autonome ou suite à une demande de la population, de l'économie ou de la justice, si les règlementations actuelles génèrent des coûts inutiles ou inadéquats. La Suisse doit non seulement avoir pour objectif de maintenir au plus bas les coûts de nouvelles règlementations, mais également de faire baisser les coûts des règlementations actuelles afin d'octroyer ainsi une marge de manœuvre plus importante aux entreprises. Cette mesure permettra également d'alléger la charge fiscale des contribuables. Un organe indépendant, composé d'experts, est idéal pour effectuer ces contrôles et soumettre au parlement les économies potentielles.

Ne pas stigmatiser la recherche

En 2005, les citoyens et les cantons ont décidé d'un moratoire de cinq ans pour les organismes génétiquement modifiés (OGM). Durant cette période, de nombreuses recherches ont été réalisées afin de trouver d'éventuels effets négatifs des OGM sur les organismes génétiquement non modifiés. Les résultats des recherches financées par le Fonds national suisse (FNS) ont montré en 2012 qu'il n'y avait aucun danger à ce sujet (avant cette publication, le moratoire avait d'ores et déjà été prolongé une fois). Dès lors, pourquoi effectuer des recherches onéreuses, si l'on n'en tire pas de conséquences ? Le parlement a reporté une nouvelle fois l'autorisation, avec la justification que le rapport du FNS devait être examiné et discuté. Depuis, quatre ans se sont écoulés, sans qu'un seul débat sur le sujet ait eu lieu. Entre temps, le Conseil fédéral a proposé une règlementation sous des conditions très strictes concernant la coexistence d'OGM et des non-OGM, tout en refusant de mettre un terme au moratoire. Au lieu de permettre ne serait-ce qu'un peu de progrès, la Commission du Conseil national en charge de la recherche (sic!) ne recommande pas de soutenir la proposition du Conseil fédéral, mais demande que le moratoire soit prolongé de manière indéfinie. En tant que parti de l'innovation, le PLR refuse clairement cette demande.

Oui à la prévoyance vieillesse 2020, non au démantèlement de l'AVS

Liberté, Cohésion et Innovation – par amour de la Suisse.

Contacts

- > Ignazio Cassis, président groupe parlementaire libéral-radical, 079 318 20 30
- > Thomas Hefti, vice-président groupe parlementaire libéral-radical, 079 443 10 10
- > Beat Walti, vice-président groupe parlementaire libéral-radical, 079 296 72 25
- Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
- Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Secrétariat général, Neuengasse 20, Case postale 6136, CH-3001 Berne T +41 (0)31 320 35 35, F +41 (0)31 320 35 00, www.plr.ch